

AVIS DE COURSE



BISCARROSSE MICRO
Etape Tour de France MICRO BISCARROSSE

YACHT CLUB ISPE-BISCARROSSE
5A
Samedi 06 et Dimanche 07 mai 2023
Lac Nord Biscarrosse
5366 route des lacs 40600 BISCARROSSE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression. Aucun nettoyage n'est autorisé en dehors d'une aire de carénage

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2. les règlements fédéraux
- 1.3. les règles de la classe Micro et OSIRIS

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1. Les IC seront disponibles après 20h le 4 mai 2023 sur le site : www.ycib.fr
- 2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3. Les IC seront disponibles en version électronique sur le site : www.ycib.fr

3. COMMUNICATION

- 3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site : www.ycib.fr et sur le groupe WhatsApp « TDF MICRO BISCARROSSE ».
- 3.2. [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap MIC et Osiris

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1. Pour les concurrents :

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2. Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à www.ycib.fr jusqu'au 30 avril 2023.

4.4. Les bateaux régleront le montant de l'inscription par virement ou sur place par chèque. Le droit d'inscription comprend les frais de grutages de mise à l'eau.

4.5. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6. Les inscriptions tardives seront acceptées après le 30 avril, ces frais d'inscription majorés comprennent les grutages du bateau.

5. DROITS A PAYER

5.1. Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 24/04/2023	Droits après le 30/04/2023
<i>MICRO</i>	<i>25 € par bateau extérieur au club</i>	<i>40 € par bateau extérieur au club</i>

5.2. Autres frais : participation au buffet du samedi soir par réservation obligatoire à la pré-inscription sur le site du YCIB : adulte 20 €, enfant - 15 ans 10€. (Le buffet et le service seront adaptés en fonction des restrictions sanitaires en cours au moment de la compétition)

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription :

Date	De	A
<i>Samedi 06 mai 2023</i>	<i>9 h</i>	<i>11 h</i>

7.2. Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A TOUT MOMENT entre le samedi 06/05/2023 à 12h et jusqu'au dimanche 07/05/2023 suivant l'heure limite de dépôt des demandes d'instruction du jour affichée sur le tableau officiel.

7.3. Jours de course et horaires :

Date	Toutes classes	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
<i>Samedi 06 mai</i>	Courses à suivre	14 h
<i>Dimanche 07 mai</i>	Courses à suivre	10 h

7.4. Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1. Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
- 8.2. Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 8.3. L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :
 - pour tous les bateaux inscrits en OSIRIS en application des règles en vigueur sur le plan d'eau (Liste en mairie et sur le site de celle-ci)
 - pour les micros: suivant liste du matériel obligatoire (jauge micro en vigueur): <https://www.mc18.fr/micro/jauge/>

9. LIEU

L'Annexe à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.
RAPPEL : la zone des 300 m est interdite à la navigation

10. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit ou côtier.

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

12.1. Nombre de course retenues

- a. Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b. Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- c. Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

12.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance pour les parcours côtiers et temps sur temps pour les parcours construits.

13. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *une flamme rose*.

14. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

15. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

16. PROTECTION DES DONNÉES

- 16.1. **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 16.2. **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une

surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Un Trophée au premier concurrent OSIRIS toutes classes
- Un Trophée au premier concurrent MICRO toutes classes *
- Un Trophée au premier concurrent MICRO série Régates *
- Un Trophée au premier concurrent MICRO série Croiseurs *
- Un Trophée au premier concurrent MICRO série Vintages * **

*Les classements MICRO sont calculés en temps compensés

**Sont considérés comme Vintages les MICRO conçus et/ou construits avant 1999. Les Flyers et les Neptunes 5.50 entrent dans les classements MICRO série Régates ou Croiseurs en fonction de leur jauge.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [Bruno DOSSAT, secrétaire du YCIB au 06.07.11.69.31 ou \[bruno.dossat@gmail.com\]\(mailto:bruno.dossat@gmail.com\)](mailto:bruno.dossat@gmail.com)

ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

HEBERGEMENT

Informations concernant l'hébergement et les campings.

Office du Tourisme – Bisca Grands Lacs : Tel 05 58 78 20 96

Site www.biscagrandslacs.com

Hôtels et gîtes à proximité :

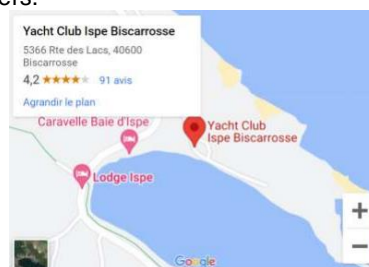
- Aire naturelle de camping Lorio 05 58 78 77 96
- Le Grand Hôtel de la Plage 05 58 82 74 00 Biscarrosse Plage
- Nombreuses solutions possibles en cette saison en location chez les particuliers type airbnb ou autre.
- Hôtel restaurant la Caravelle – Ispe 05 58 09 82 67

SCHIPCHANDLERS

Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

- SOS Nautic 09 74 56 82 60
- NAUTIC TECHNIC 05 58 78 78 81
- ATLANTIQUE BOIS COMPOSITE A.B.C. 06 37 88 67 46
- ESPACE NAUTIC 05 58 09 85 00
- LA MAFRAGUE SERVICES 78 Allée de Checot, 40600,

Biscarrosse



FESTIVITES

Participation au buffet du samedi soir par réservation obligatoire à la pré-inscription sur le site du YCIB :

Voir 1 § 5.2



ANNEXE ZONE DE COURSE